ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Explosion des dépenses liées au diabète

Question écrite n° 8833

Texte de la question

M. Patrick Hetzel appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur une alerte faite par la Cour des comptes relative à l'explosion des dépenses liées au diabète. Dans un rapport venant d'être publié, la Cour des comptes met en lumière un budget toujours grandissant de la prise en charge du diabète, une faible amélioration de la qualité de la prise en charge précoce et des hospitalisations qui, elles, ne tendent pas à diminuer. De 2015 à 2023 les budgets ont augmenté de 35% pour atteindre 10,2 milliards d'euros, ce qui représente 5,3% des dépenses d'assurance-maladie obligatoire. Le rapport appelle ainsi à mettre davantage l'accent sur la prévention. Selon la Fédération française des diabétiques (FFD), 800.000 à un million de diabétiques ne sont pas diagnostiqués. Or le risque de diabète peut être détecté précocement. Aussi, la mise en place d'un dépistage organisé permettrait une diminution des cas de complications spécifiques. Le rapport préconise une révision du dispositif des affections longue durée (ALD), en créant deux niveaux distincts. Les patients atteints d'une forme plus sévère bénéficieraient du taux de couverture maximal. Pour les autres, la prise en charge serait centrée sur les soins préventifs et les thérapies susceptibles de modifier les modes de vie au profit de leur santé. Au vu de ces conclusions, et au moment où le déficit de la Sécurité sociale s'aggrave, il lui demande si elle envisage une révision des répartitions des dépenses et une amélioration de la prévention.

Données clés

Auteur : M. Patrick Hetzel
Circonscription : Bas-Rhin (7e circonscription) - Droite Républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8833
Rubrique : Maladies
Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles
Ministère attributaire : Travail, santé, solidarités et familles

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juillet 2025